ROUBAIX

La Fête de Jeanne d'Arc

Le matin, à Notre-Dame

La messe. — Le sermon. — Un imposant cortège. — Les groupes de la Jeunesse Catholique reçus à la Maison des Œuvres.

Jeanne d'Arc a été fêtée d'une façon grandiose, hier, à Roubaix, le matin, par les groupes de la Fédération de la Jeunesse Catholique, l'après-midi, par les Sociétés patriotiques de Roubaix.

Comme chaque année, la manifestation organisée par la Fédération de la Jeunesse Catholique a commencé par une messe célébrée, à onze heures et demie, en Réalles Notre-Dame.

La messe a été célébrée par le R. P. Passi, directeur de la Fédération. Mgr de Colophon assistait au trône.

Le bas presbytéral avait été réservé aux sociétés catholiques de gymnastique ; comme elle était trop petite pour les contenir toutes, deux d'entre elles avaient pris place dans le chœur de droite. La « Jeanne d'Arc » ouvrait l'ordre à l'entrée principale.

Les nefs latérales étaient littéralement bondées d'une foule énorme de fidèles.

Dans le chœur principal se tenaient la fanfare catholique « La Liberté » et les drapeaux des sociétés.

L'église présentait un coup d'œil magnifique ; elle était pavoisée aux couleurs nationales ; parmi les faisceaux de drapeaux tricolores avaient été placées des bannières de Jeanne d'Arc.

Après l'évangile, M. l'abbé Villain, vicaire à Saint-Martin, est monté en chaire et a fait le sermon de circonstance.

Avec des accents d'une prenante éloquence, le prédicateur, au milieu de la plus grande attention de toute l'assistance a développé ces trois points :

« Jeanne d'Arc a cru en la France ; elle a espéré en la France et c'est dans la France qu'après Dieu elle a mis tout son amour. »

Le fait patriotique de l'héroïne, M. l'abbé Villain l'illustre par de nombreux exemples. Qui croyait en la France au commencement du XVe siècle ? Personne ! Notre pays était en proie aux luttes intestines et nous nous lui-même, sans force, sans soutien, se tenait lâchement caché. Quelqu'un cependant ne partageait pas cet état d'esprit. C'était une humble paysanne qui, elle, entendait des voix célestes lui avaient dit de délivrer la Patrie ; mais croire et obéir à de telles paroles, pour la pauvre Jeanne, sacrifier tout ce qui lui était cher, sa famille, son repos, sa sécurité, c'était courir au devant de difficultés, de périls, de souffrances innombrables. Elle crut cependant en sa foi en la Patrie fut au-dessus de tous ces obstacles : elle les surmonta et, la belle, entraîna tout le monde.

Vous aussi, jeunes gens, avez foi en la France, dit le prédicateur ; comme Jeanne d'Arc travaillez pour elle ; Dieu est avec elle ; malgré les ironies, malgré les haines qui la déchirent, elle sauvera le pays de l'honneur, de la religion.

M. l'abbé Villain montre ensuite comment Jeanne d'Arc espérait en l'avenir de la France. Blessée sur le champ de bataille, elle arrache la flèche de la plaie et, continuant à exhorter ses soldats « Amis, leur crie-t-elle, vous rentrerez dans la ville ; courage, la victoire vous sourit ». Elle leur promet son secours et ils entrent dans la ville assiégée.

Quelle ferme espérance dans la succès respirant, ses incessantes démarches auprès du Dauphin pour qu'il marche sur Reims ! Quelle conviction aussi dans ce dialogue entre elle et ses soldats : « Avez-vous de bons éperons ? — Allons-nous donc fuir ? — Non, je vous prends, vous avez de bons éperons pour pénétrer chez les Anglais que nous allons mettre en déroute ».

« Comme au temps de Jeanne, dit le prédicateur, il y a beaucoup de découragés ; ne soyez pas parmi eux, jeunes gens. Déjà vous montrez, par votre assiduité dans vos réunions de tous genres, que vous êtes confiants dans l'avenir de la France que vous vous préparez à défendre. Cette confiance dans l'avenir de notre cher pays, soyons-la encore, jusqu'à aujourd'hui ».

M. l'abbé Villain aborde son troisième point : « Ce qu'après Dieu Jeanne d'Arc aima le plus, ce fut son pays ».

Elle disait qu'elle ne pouvait voir couler une goutte de sang français sans que ses cheveux se dressassent sur sa tête. Soldat, elle fut douloureuse pitié, elle ne cessa de maudire, malgré les injures qu'on lui faisait subir, la joie que lui procurait la conviction que prochainement la France serait délivrée des Anglais ; toujours elle refusa de livrer à ses juges le secret du roi.

Vendu cela, vit son bûcher, l'atroce supplice du feu, le supportait, elle n'eut de pensée que pour Dieu et pour la France.

Adressant à la jeunesse qui l'écoute, le prédicateur conclut : « Ce que Jeanne d'Arc a fait, vous sauriez le faire : vous sauriez verser votre sang et donner votre vie pour la France. J'espère que les jeunes de vous demandera pas ce sacrifice, mais si on vous sacrifices qu'elle vous demandera. Vous avez besoin d'une jeunesse vaillante, d'une jeunesse pure, d'une jeunesse chrétienne, vous avez besoin d'apôtres. Pour la Patrie, pour la Religion, vous serez tout cela.

Le prédicateur termine en manifestant l'espoir que la jeunesse de France puisse bientôt acclamer et admirer Jeanne d'Arc comme une héroïne, mais comme sa sainte patronne.

Après le sermon, l'assistance a chanté à l'unisson le « Credo » du 1er Jeu de Dumont.

Pendant la cérémonie, la Fanfare « La Liberté » a exécuté, avec beaucoup de brio, deux beaux morceaux sous la direction de son chef, M. Paul Fournier.

LE CORTÈGE

La messe terminée, le cortège s'est formé rue des Ecoles et place Notre-Dame-et, au son de pas-redoublés exécutés par la Fanfare « La Liberté » qui alternaient avec les cliques, s'est dirigé vers la Maison des Œuvres, Grande-Rue.

Il était ainsi composé :

La Liberté, Comité de l'Union Catholique et de la Fédération ; Les Patriotes, le Drapeau de la Fédération, la Française, le Vaillant, la St-Paul, Groupes divers de jeunes, Patronage St-Henri, Patronage Saint-Jean-Baptiste, Patronage du Sacré-Cœur, F. C. Saint-François d'Assise, Cercle Saint-Michel, Patronage St-Eloi, l'Avant-Garde, les Alpins, l'Amicale, la Saint-Paul, les intrépides, la Jeanne d'Arc, l'« Abeille ».

Sur tout le parcours une foule nombreuse regardé passer avec sympathie les groupes de jeunesse.

A LA MAISON DES ŒUVRES

A la Maison des Œuvres, M. Léon Piat, vice-président de la Fédération de la Jeunesse Catholique, remplaçant M. René Derroumeaux, président, empêché, a adressé le salut fraternel du Comité aux sociétés, les remerciant d'être venues si nombreuses, et à l'Union Catholique pour le concours précieux et constant qu'il prête à la Fédération.

M. Pierre Lestienne, président de l'Union Catholique a tout d'abord manifesté l'espoir que cette réunion ne se tiendrait plus dorénavant dans cette salle devenue trop petite, mais dans un local beaucoup plus spacieux en voie de création.

Il a ensuite formé le vœu que les groupes de Jeunesse Catholique augmentent en nombre, mais aussi et surtout en qualité, en tenue morale. Il a rappelé ce trait de Jeanne d'Arc qui aimait, hors et avant tout, une bonne tenue morale chez ses soldats et n'était jamais si sûre de la victoire que lorsque ses exhortations avaient été entendues.

« Au cours de la dernière période électorale, ajoute M. Pierre Lestienne, on a parlé de la servitude des catholiques roubaisiens. Et ce reproche nous vexait de gens qui se mettent à genoux devant toutes les idoles, devant l'idole de la chair, devant l'idole de l'argent, tout en déclarant ne reconnaître ni Dieu, ni maître.

« Non, les catholiques ne sont pas serviles, eux qui planent au-dessus de toutes ces misérables contingences. Ils n'ont pas toutes ces idoles ; mais ils ont un Dieu et une Patrie qu'ils aiment librement.

« Devant les emblèmes qui représentent ce Dieu et cette Patrie, jeunes gens, inclinez-vous ; inclinez-vous devant la croix et devant le drapeau, franchement, partout, sans respect humain. »

LA REMISE DU DRAPEAU

Ces allocutions terminées, a eu lieu la remise du drapeau de la Fédération de la Jeunesse Catholique qui, depuis un an, était confié à la garde de la société Les Alpins, de Croix.

Cette cérémonie s'est déroulée au milieu d'un silence solennel.

Les clairons sonnent le salut au drapeau pendant que tout le monde se découvre.

Puis le porte-drapeau des Alpins remet les trois couleurs à M. Verhulst, moniteur chef de l'Avant-Garde, remplaçant M. Louis Tiberghien, absolument empêché, en manifestant la conviction que l'Avant-Garde saurait, comme les Alpins, se montrer digne du précieux dépôt.

M. Verhulst lui répond en ces termes :

C'est avec joie et fierté que je reçois de vos mains ce drapeau qui symbolise l'union vraiment fraternelle et chrétienne qui existe entre tous les groupes de Jeunesse Catholique de Roubaix.

Au nom des 350 gymnastes de l'« Avant-Garde », je vous promets que nous servirons toujours loyalement les idées qui s'accrochent autour des plis de ce drapeau : Dieu, La Patrie, l'Honneur.

A Dieu, à la Sainte-Eglise catholique, la Fidélité de notre Foi, tous nos services, toute notre influence.

A la France, à notre Patrie bien aimée, Travail de nos vieux jours, et notre vie si comme le Salut de notre pays.

Pour son honneur, l'« Avant-Garde » vous promet de bien garder le drapeau.

Un verre de vin est ensuite servi aux jeunes gens et les groupes regagnent séparément leurs locaux.

L'après-midi, à Saint-Martin

A cinq heures, un salut solennel auquel assistaient le Cercle militaire, l'Union des Sociétés Patriotiques de Roubaix et des délégués des divers groupements de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix, a été chanté à Saint-Martin.

Mgr Berteaux officiait.

Comme le matin à Notre-Dame, le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Villain.

Le prédicateur, après avoir retracé les différentes phases de la mission de Jeanne d'Arc, a engagé son nombreux auditoire à rendre grâces à Dieu qui aime les Francs puisqu'il leur envoya une telle libératrice, et à espérer dans l'avenir de la France.

« Gloire à Dieu, a-t-il dit en terminant, Gloire à Dieu qui nous a donné Jeanne d'Arc ; gloire à Jeanne d'Arc qu'il nous sera un jour permis, espérons-le, d'appeler notre sainte protectrice. »

Les Fêtes du Trichon

Jamais peut-être, de mémoire de Roubaisien, des fêtes de quartier n'obtinrent un succès semblable.

Le temps y a certes contribué ; mais le Comité organisateur s'était tant dépensé, les habitants du Trichon avaient fait preuve d'une telle générosité et d'un tel entrain dans la décoration, les attractions annoncées étaient si nombreuses et si alléchantes que ce succès n'étonnera personne.

Les maisons disparaissaient littéralement sous les drapeaux, les banderolles et les guirlandes.

On peut dire que le Trichon a été littéralement envahi du matin au soir, à ce point que la circulation y était devenue impossible.

Le matin, la braderie installée rues du Bois et des Fabricants a été très fréquentée.

Le public a suivi avec intérêt les courses cyclistes et les courses pédestres dotées, les unes comme les autres, de 200 francs de prix, ainsi que le grand lâcher de pigeons.

La partie la plus intéressante de la fête a commencé à midi. A cette heure a eu lieu la réception, à la gare, des personnages officiels et des invités de la Reine du Minck.

Les personnages officiels n'étaient autres que deux jeunes enfants, Victor Kherkove et Emile Plomion, sous les traits de M. Fallières et d'Edouard VII, et les invités de la Reine, un ménage de pêcheurs-Calaisiens.

Conduits en landaus à l'école de la rue du Bois transformée pour la circonstance en « Mairie du 2e arrondissement », ils y ont été reçus par le Comité des fêtes ayant à sa tête M. Paul Desparare, président d'honneur.

Le jeune Victor Kherkove a dit un charmant compliment.

M. Meyer, président, l'a remercié et a profité de la circonstance pour adresser également de vifs remerciements à la Presse qui lui avait prêté largement son concours. Puis M. Edmond Deschepper, en flamand, a souhaité la bienvenue aux invités de la Reine.

Cette réception, par son caractère original et absolument inédit, a beaucoup diverti la foule qui se pressait aux abords de l'école et qui a vivement applaudi les « Souverains » venus rendre visite au Trichon.

A deux heures les commissaires des sociétés invitées aux fêtes qui été reçus par le Comité.

Puis le cortège s'est formé à 2 h. 1/2, dans la rue des Arts.

Ce cortège a été très admiré, et il méritait de l'être. Mais certains chars ont surtout été remarqués, tels celui de la reine du Minck et de ses dames d'honneur, toutes richement vêtues ; celui de la reine des Mers et le char enfantin.

A l'issue du cortège une grande fête de gymnastique a été donnée au square Pierre-Catteau.

De six heures à neuf heures, rue de Sébastopol et place du Trichon, le public a applaudi, dans de beaux concerts : les Amis-Réunis de Tourcoing, le Cercle Moderne, les Accordéonistes Roubaisiens, les Enfants de la Lyre de Wattrelos, l'Union des Travailleurs et les Anciens Soldats Musiciens Français.

Le soir les illuminations ont été splendides ; on a surtout admiré l'embrasement du Minck fort bien réussi.

Le grand Concours de Bébés

Le concours de bébés organisé par le Comité de Protection de l'Enfance, de Roubaix, et qui a eu lieu hier, dans le hall de la Bourse du Commerce, n'a, croyons-nous, jamais eu son pareil, tant au point de vue du nombre que du choix des enfants qui ont été présentés au jury.

Il a été suivi par une foule très nombreuse d'habitants qui se sont succédé sans interruption dans le vaste hall devenu trop petit pour la circonstance.

M. le Préfet du Nord a fait une courte visite au concours.

Le nombre des mignons concurrents était de 589, tous triés sur le volet. Ce fut un véritable charme pour les visiteurs que la vue de tous ces bébés resplandissants de santé.

Il y en avait 62 de trois mois à six mois, 158 de six mois à un an, 225 de un an à deux ans et 144 de deux ans à trois ans.

Deux jurys se partageaient la rude besogne de choisir les plus « méritants » de ces nombreux poupons dont plus d'un ne subit pas, sans pleurer, leur examen.

Le premier jury était composé de : Mmes Eugène Motte et Alfred Damez, et de MM. le docteur Carrière, président de la Fédération Nationale des Œuvres de Maternité ; les docteurs Prouvost et Morival, et Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Le second jury comprenait : Mmes Joseph Wibaux et Severin ; MM. les docteurs Butruille et Ballenghien, MM. Emile Bouzin et Nuyts.

Nous publierons, dès qu'ils auront été classés, les noms des lauréats du concours.

Vol de numéraire. — Mme Fleurisse Vanherpe, cabaretière « Au Téléphone », rue Nain, s'est aperçue hier matin, de la disparition de deux sommes d'argent, l'une de 120 fr., l'autre de 40 fr. et d'un 1/4 obligation Ville de Paris qu'elle avait placés dans sa chambre à coucher.

Ce vol coïncide avec le départ d'un locataire qui, le même jour et sur le lit duquel on a trouvé une clef s'adaptant à la porte de la chambre de Mme Vanherpe.

WATTRELOS

Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, Saint-Jean-Baptiste le lundi de la Pentecôte. — L'organisateur voulant être fixé le plus tôt possible sur le nombre des billets qu'il doit demander à la Compagnie du chemin de fer, invite les personnes désireuses de participer à ce pèlerinage à se hâter de s'inscrire.

Le train partira d'Herseaux à 5 h. 33 matin pour arriver à Gand à 7 h. 33. Retour : départ de Gand à 3 h. 55 soir, arrivée à Herseaux à 6 h. 55. Le prix du billet est de 2 fr. 30. Les inscriptions sont reçues chez M. Jean-Louis Bocquet, rue du Moulin, 1, et chez M. Portier, rue Boileau, 6.

CROIX

Accidents de travail. — Chez M. Masurel et Caen, M. Emile Ducarin, 25 ans, rue Holden, s'est fait une entorse à la jambe droite en montant l'escalier. 12 jours de repos, docteur Demoulin.

— A l'usine des câbles électriques, M. Jules Delebecq, 19 ans, de Lomme, par suite du bris d'une planche, est tombé les mains dans un engrenage, 15 jours de repos.

Vol. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont enlevé 2 poules et 16 poussins dans le poulailler de M. Misse-Voreux rue de Duquencère, 23.

CROIX — **Publication.** — Henri Verhaegen, forgeron, et Marie Maes, retordeuse à Tourcoing.

WASQUEHAL

Cercle Catholique. — Dimanche a eu lieu au Cercle Saint-Joseph, un concours de cartes. Voici les noms des gagnants :

1er prix, M. O. Amsyn ; 2e, G. Verrier ; 3e, H. Mange.

Doigt blessé. — Le fils Napoléon Destailleurs, 17 ans, domicilié au « Noir Bonnet » et apprenti charpentier chez M. Jules Lepers, rue de Marcq, s'est blessé assez grièvement au doigt de la main gauche en clouant une pièce de bois. Quelques jours de repos.

Vols. — Dimanche matin, des ouvriers de l'usine Eycken-Leroy ont constaté la disparition d'un tuyau de plomb d'une longueur d'une dizaine de mètres et pesant environ 150 kilos. Ce tuyau se trouvait le long du canal, dans l'enclos de l'usine et servait de conduit aux bateaux d'acides en déchargement.

Il sera difficile de découvrir les auteurs du vol.

Il est probable qu'ils ont dû s'introduire par le canal. Ce qui permet de le supposer, c'est que vendredi, dans la soirée, un marinier a aperçu trois hommes mettant un radeau à l'eau. Le même batelier a constaté en même temps la disparition d'une rame et d'un de ses cables et a trouvé son canot une centaine de mètres de l'endroit où il se trouvait. Les mêmes individus doivent être les auteurs de ces différents méfaits.

LANNOY

Ne descendez pas à la marche. — Dimanche soir, vers neuf heures, au moment où un car Mouvaux arrivait à la Place, un militaire du 23e, qui était à côté, voulut descendre du tramway, avant l'arrêt complet. Le chasseur tomba et se fit à la tête une assez sérieuse blessure.

TOURCOING

Un enfant renversé par une charrette. — Hier, vers midi et demie, Maurice Leclercq, 2 ans 1/2, rue de la Prairie, 39, jouait en face de sa demeure. Un marchand de quatre-saisons, Ignace Debruyne, 32 ans, demeurant à Wattrelos, survint avec sa charrette à bras, qu'il poussait au lieu de traîner. L'enfant fut renversé ; une roue lui frôla la cuisse droite, lui occasionnant une blessure qui fut pansée par le docteur Julien.

Découverte macabre dans le canal. — M. Henri Castelain, broyeur de chaînes à Roubaix, rue de la Guinguette, cour Delattre, 33, en se promenant le long du canal, a découvert dans l'eau une couronne mortuaire d'un mètre de diamètre, probablement dérobée au cimetière du Blanc Seau. Il l'a retirée et la tient à la disposition de son propriétaire.

Les meilleures conserves
Le plus grand choix
11, rue Carnot, « AU FAISAN DORÉ »

HALLUIN

Une manœuvre de pompiers. — Dimanche matin, à trois heures, une manœuvre de pompe a été accomplie. L'alerte fut donnée au moyen des avertisseurs. Sept minutes plus tard le départ avait lieu. En même temps, les pompiers des sections du Colbras et du Mont étaient avertis et vingt minutes après ils arrivaient avec leurs appareils.

L'exercice avait lieu sur l'usine de M. Pierre Defretin, maire ; moins d'une demi-heure après l'alerte onze cuvules fonctionnaient. M. Emile Vanoverschelde capitaine des pompiers dirigeait la manœuvre. Tout fut terminé vers cinq heures du matin.

BONDUES

Pris en flagrant délit. — Dimanche matin, un maraîcher, M. Richard Aelvoet, en se rendant au marché, a surpris un individu, Ferdinand Sadoine, chiffonnier à Wasquehal, occupé à dérober au préjudice de M. Auguste Depriepe, cinq bidons qu'il avait déjà placés sur une baladeuse.

12 FRANCS par MOIS
Bicyclettes de toutes Marques
HALLEZ, 28, rue Léon-Gambetta, LILLE

MOUVAUX
Conseil municipal

Réunion du dimanche 31 mai 1908

La fondation des caisses de chômage. — La location du presbytère. — Le service médical de l'état-civil. — Questions et vœux divers.

Présidence de M. Bataille, maire, 22 conseillers présents. Secrétaire de séance, M. Louis Lefebvre. Séance ouverte à 11 h. du matin.

Le compte des dépenses imprévues s'élevant pour 1907 à 723 fr. 57 donne lieu à une observation relative aux réparations effectuées à l'horloge de l'église St-Germain.

Pour cet objet une dépense de 497 francs a été réglée. — « A-t-on exigé une garantie de l'horloger pour le bonne marche de l'horloge, demande M. Grimonpont ?

Force est au nouveau Conseil d'accepter le compte des dépenses imprévues tel qu'il a été établi par l'ancienne municipalité, répond M. le Maire ; mais la Commission des finances pourra examiner cette question.

La municipalité de M. Bataille entend administrer au grand jour. Contrairement aux errements de ses prédécesseurs, M. le Maire a fait remettre à la presse une copie du compte administratif pour 1907. Il en ressort que les dépenses se sont élevées à 98.361 fr. 14 dont 69.509 fr. 64 de dépenses ordinaires ; 11.058 fr. 50 de dépenses extraordinaires et 7.793 fr. de dépenses supplémentaires.

Les recettes ont été de 99.315 fr. 17 réparties comme suit : recettes ordinaires, 70.574 fr. 55 ; recettes extraordinaires 12.012 fr. 38 ; recettes supplémentaires 16.748 fr. 24.

L'excédent de recettes serait donc de 10.954 francs trois ; mais des dépenses engagées sans qu'elles figurent au compte administratif, le réduisent à 8.000 francs.

M. le Maire appelle l'attention du Conseil sur la consommation exagérée de charbon pour la mairie et les écoles communales. Pendant le premier trimestre de 1908, cette consommation s'est élevée à 35.500 kilos. La facture du fournisseur s'élève à 944 fr. 50. Elle sera payée, mais à l'avenir la commission des finances exercera son contrôle sur ce point.

Le compte de gestion du Bureau de Bienfaisance pour 1907 s'élève en recettes à 16.544 f. 46 et en dépenses à 13.968 fr. 70 ; excédent de recettes 2.575 fr. 76.

Le budget des chemins vicinaux comporte une dépense de 2.328 fr. 67, dépense qu'il ne nous est même pas possible de discuter, explique M. le Maire ; « si nous faisons à ce sujet la moindre observation, M. le Préfet passera outre ».

Le Conseil nomme délégués pour le Bureau de Bienfaisance MM. Louis Grimonpont et Raymond Lefebvre ; pour l'hospice MM. Omer Deblock et Florent Gallois.

Sont désignés pour faire partie des Commissions municipales :

Commission des Finances : MM. Montaigne, Gallois, Desurmont, Grimonpont, Lemaire, Serriet et Wagnon.

Travaux neufs : MM. Deblock, Lehoucq, Fromont, Lefebvre, Lecomte-Dubar, J.-B. Poissonnier et Louis Lefebvre.

Instruction publique : MM. Lehoucq, Delval, Lecroart, Lefebvre, Georges, Lefebvre Louis, Mulcex et Tanghe.

Hygiène : MM. Montaigne, Andrieux, Odoux, Leconte-Dubar, Poissonnier, Wagnon et Masse.

Commission scolaire : MM. C. Desurmont, Delval, Gallois, Lemaire, Serriet.

Création d'une caisse de chômage

M. Henri Montaigne, adjoint, donne lecture d'un rapport très apaisant portant création d'un fonds municipal contre le chômage involontaire. Nos lecteurs verront combien les conseillers libéraux de Mouvaux sont de sincères amis du peuple :

Messieurs,

Une des plaies qui affligent le plus, à l'heure actuelle, notre organisme social, est sans contredit le chômage involontaire.

Quoi de plus attristant que le spectacle d'un ouvrier, marié, père de famille, réduit, malgré son courage et son énergie, à chômer plusieurs jours, plusieurs semaines et parfois même plusieurs mois !

Sa femme, ses enfants réclament le pain nécessaire à l'existence, les petites économies amassées péniblement s'envolent rapidement, la misère entre au logis, et derrière elle, la désunion dans le ménage, parfois l'inconduite, souvent la honte, toujours le chagrin et la tristesse.

A bout de ressources, l'ouvrier malheureux finit par s'adresser au Bureau de Bienfaisance, et, l'on arrive, à Mouvaux même comme d'ailleurs en maintes communes de France, à cette constatation vraiment douloureuse et pénible pour le cœur d'un vrai Français, que le dixième de la population est inscrit au Bureau de Bienfaisance !

Sans doute, le régime de l'assistance n'est pas le déshonneur ! Mais, il n'est pas moins humiliant pour un ouvrier honnête et courageux d'être réduit à tendre la main, alors qu'il réclame une seule chose et une chose sacrée, une chose à laquelle il a le droit strict, l'ai nommé : le travail, le travail qui ennoblit l'homme dans toutes les carrières sociales, le travail qui crée la dignité et l'indépendance, le travail qui élève l'ouvrier au 1er rang des êtres créés, car le travail est le double fruit de l'intelligence et de l'être physique, la Synthèse de l'idée et de la matière.

***

Pour pallier à cette triste condition des ouvriers, chômeurs involontaires, plusieurs systèmes ont été préconisés qui tous, ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Le premier consiste à laisser à l'initiative ouvrière le soin d'organiser les caisses de chômage sans aucune intervention des Pouvoirs Publics. C'est ainsi qu'en Angleterre, il y a de nombreuses caisses de cette nature, elles y sont très prospères et occupent le premier rang parmi les institutions existantes dans les pays industriels d'Europe et d'Amérique.

Un second système, opposé au premier, crée une assurance nationale contre le chômage au moyen de ressources constituées pour la moitié par les cotisations des ouvriers, pour un quart par les contributions des patrons et pour l'autre quart par les subventions de l'Etat.

Un troisième système est celui qui a été pratiqué par la ville de Gand et qui vient d'être adopté par l'honorable administration républicaine de Roubaix, à la tête de laquelle je suis heureux et fier de saluer avec vous l'éminent Eugène Motte.

Et je vous invite, Messieurs et chers Collègues, à choisir pour Mouvaux, ce troisième mode d'organisation. Il tient le milieu entre les deux premiers systèmes, les concilie en quelque sorte, car il s'appuie à la fois sur l'initiative privée et sur l'esprit de solidarité sociale. — Il consiste à subventionner les caisses ouvrières contre le chômage sous certaines conditions que les caisses qui à remplir.

***

Le Fonds municipal n'intervient pas dans la création ni dans l'administration des caisses de chômage créées par les groupements. — Celles-ci doivent être alimentées par des cotisations spécialement affectées au risque du chômage, cotisations dont le montant varierà suivant chaque association, au prorata des ressources de l'Association et de l'effort prévu pour chaque membre. — L'Association fixe elle-même l'apport du sociétaire et l'allocation journalière de chômage qui sera attribuée au chômeur involontaire.

C'est ici qu'apparaît l'œuvre du Fonds municipal de chômage. Il intervient pour augmenter l'allocation de chômage. Au début, cette majoration est fixée à 50 o/o. Supposons une association qui accorde à ses sociétaires chômeurs une indemnité journalière de un franc. Le Fonds municipal ajoutera 0,50 centimes, ce qui portera l'allocation à 1 fr. 50 par jour.

Plus tard, la majoration donnée par le Fonds municipal augmentera suivant les ressources qui affluront de tous côtés et nous espérons pouvoir arriver à majorer l'indemnité de 100 o/o. Il reste entendu que le Fonds municipal traitera avec les associations légalement constituées et non avec les particuliers. Aussi ne saurions-nous assez insister près des Sociétés de Caisses de chômage, et près des ouvriers de Mouvaux pour les presser à adhérer le plus tôt possible à ces sociétés d'épargne et de prévoyance, en vue de l'assurance contre les risques du chômage.

Outre la majoration donnée par le Fonds municipal, les sociétés qui institueront la caisse de chômage bénéficieront d'une subvention de l'Etat, qui, dans la dernière répartition de l'allocation votée à cet effet par le Parlement, s'est élevée à 16 o/o des indemnités payées à leurs chômeurs.

Avec la majoration donnée par le Fonds municipal, avec la subvention de l'Etat, et bientôt aussi avec celle du Département, les ouvriers de Mouvaux verront s'augmenter de près des trois quarts l'indemnité journalière qui leur serait allouée par la société dont ils font partie.

***

Que les sociétés de la ville se mettent donc résolument à l'œuvre dès aujourd'hui, afin de constituer le plus tôt possible dans leur sein les Caisses de chômage : elles auront notre plus formel appui, nos recommandations les plus pressantes, notre concours le plus dévoué.

Et bientôt, grâce à cette nouvelle organisation, le père de famille ne sera plus torturé par cette cruelle appréhension de se trouver subitement sans ressource par suite de manque de travail. Dans les périodes de chômage involontaire qu'il devra traverser, il aura la consolation précieuse de trouver, dans l'indemnité majorée à laquelle il aura droit, sinon l'aisance, du moins les éléments nécessaires pour soutenir les siens et conserver intacte son indépendance.

Laissez-moi terminer ce rapport succint en vous expliquant, Messieurs, par quelles bases nous allons doter notre Fonds municipal. J'aurai d'abord l'honneur de solliciter de votre bienveillance une subvention prise sur les fonds communaux dont le montant sera fixé ultérieurement, d'accord avec la Commission des Finances.

J'ai eu d'autre part la grande joie de pouvoir intéresser à cette belle œuvre sociale diverses personnes fortunées de la ville. — Ce n'est pas en vain que j'ai fait appel à leur dévouement, en faveur de nos chers ouvriers. Ces personnes ont compris qu'un grand devoir de solidarité sociale leur incombait, et avec un empressement qui leur fait le plus grand honneur, elles ont souscrit des donations variant entre 100 et 1000 francs.

Permettez-moi de leur présenter d'ici, dans cette salle même de nos délibérations, au nom de l'Administration municipale, au nom de chacun d'entre nous, au nom des braves travailleurs de Mouvaux, l'hommage officiel de notre profonde reconnaissance et de notre cordiale sympathie.

La souscription est ouverte à présent, les moindres oboles seront accueillies avec la plus entière gratitude. — Et maintenant, l'œuvre est debout, Messieurs, à tous de la connaître et de l'apprécier. — Je vous la livre, avec la conscience d'avoir travaillé à l'amélioration du sort de nos ouvriers de Mouvaux qui sont nos meilleurs amis.

M. le Maire, se faisant l'interprète du Conseil municipal, félicite et remercie M. Montaigne d'avoir mené à bien une entreprise aussi nécessaire.

On passe ensuite à *la question du Presbytère* vieille de deux ans. Mais ne revenons pas sur les incidents du passé sectaire : ces histoires-là sont finies au Conseil municipal de Mouvaux.

M. Paisan, curé de Saint-Germain, renouvelle aujourd'hui les propositions qu'il a faites à l'ancienne municipalité : location pour un bail de 9 ans, transmissible au successeur que lui donnerait Mgr l'Archevêque, moyennant une fr. 1 an, les grosses réparations restant à la charge de la commune.

M. Lemaire trouve étonnant que ces conditions n'aient jamais été portées à la connaissance du Conseil. En tout cas, ajoute-t-il, elles sont des plus avantageuses pour la commune.

En effet, dit M. Montaigne, il est d'une sage et prudente administration de les accepter.

M. le Maire ajoute que M. le Curé ne verrait pas d'inconvénient à ce que le bail soit porté à 18 ans. Il propose enfin que le bail, comme il est d'usage constant, n'ait pas d'effet rétroactif et prenne date du jour de sa signature.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter de la location du Presbytère dans ces conditions si elles sont acceptées par la Préfecture.

La directrice de la *Poste*, Mme Yanssens, n'a pas de jardin derrière son habitation. Par lettre, elle demande qu'on lui octroie le jardin du Presbytère.

C'est curieux, tout de même, dit M. le Maire, qu'on ait attendu notre arrivée à la Mairie pour nous faire cette proposition. Du reste le jardin du Presbytère vient d'être conservé à sa destination par le vote unanime du Conseil. Il n'y a donc pas à revenir sur cette question.

MM. les docteurs Butruille et Deldalle demandent leur admission comme *médecins de l'Etat-civil* et des autres services municipaux. La Commission compétente fera un rapport sur ces demandes après les avoir examinées. De son côté, M. Victor Vincent, médecin, qui seul fut chargé jusqu'ici de la constatation des décès, demande que ses émoluments soient portés de 300 à 500 fr. par an.

C'est encore curieux, fait remarquer M. le Maire, de voir M. Vincent attendre l'arrivée au pouvoir de ses adversaires politiques pour solliciter le doublement de ses honoraires.

Remarque de bon sens, certainement. Mais M. Montaigne va plus loin. Il donne lecture de la délibération du 7 avril 1897 par laquelle M. M. Montaigne va plus loin. Il donne lecture de lement pour la constatation des décès mais encore pour la délivrance de tous certificats pour le service de la Mairie.

M. le Maire conclut en renvoyant le demande de M. Vincent à l'examen de la Commission des Finances.

Les vœux suivants sont ensuite déposés :

Par M. C. Desurmont : Que l'Administration Municipale transmette à M. le Préfet une délibération demandant le vote prochain d'un règlement départemental accordant à l'indigent le libre choix de son médecin.

— Que la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing assure le transport des ouvriers qui, travaillant à Roubaix, viennent prendre leur repas de midi à Mouvaux. Jusqu'ici ce service a été très insuffisant.

— Que la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing remplace au plus tôt les poteaux en bois de sa ligne par des pylones en fer.

— Par M. Omer Deblock : que la Compagnie de Lille établisse un arrêt facultatif à la Forgette, où bifurquent plusieurs routes.

Par M. Auguste Gallois : qu'une conférence-concert soit organisée pour faire connaître l'œuvre nouvelle d'une Caisse de chômage et que le produit de la fête soit attribué aux sociétés qui fonderaient une Caisse de chômage, au prorata du nombre de leurs membres.

Ces divers vœux seront examinés par les Commissions.

La séance est remise levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LE TRIPLE ASSASSINAT DE PARIS
UNE ARRESTATION

Paris. — Nous tenons de source très sérieuse qu'une arrestation a été opérée dans la soirée, relativement au crime de l'impasse Ronsin.

L'individu arrêté par les inspecteurs de M. Hamard a été immédiatement conduit au Service de la Sûreté. Il est en cellule.

Son identité n'est pas encore établie, et les conditions dans lesquelles l'arrestation a été opérée.

On parle de témoins très mystérieux dans cette affaire.

UNE MANIFESTATION
AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

Comme tous les ans, les militants socialistes se sont rendus au cimetière pour honorer les défenseurs de la commune qui ont été exécutés.

Le cortège ne comprenait que 500 manifestants environ, dont beaucoup de femmes.

Aucun discours n'a été autorisé.

Après le défilé, les manifestants se sont rendus à la Maison du Peuple où de violents discours ont été prononcés contre le gouvernement.

Deux arrestations non maintenues ont été faites.

Aucun incident.

LE FEU DANS UN ORPHELINAT A AMIENS
Les enfants sont sauvés, le bâtiment est détruit

Un violent incendie a détruit samedi après-midi, les vastes bâtiments occupés à Amiens par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui dirigent un ouvroir, un orphelinat, une crèche, une école maternelle et des fourneaux économiques.

On ignore l'origine du sinistre.

Les dix orphelines se trouvent dans l'établissement qui fut sauvées. Les secours en eau ayant manqué, la destruction complète des bâtiments n'a pu être évitée.

A onze heures du soir, les pompiers commencaient seulement à noyer les décombres.

On signale quelques accidents peu graves.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le championnat de France, 50 kilomètres (amateurs), derrière tandems, s'est couru à Vincennes : 1er Charoiot, de Lyon ; 2e Texier, de Paris ; 3e Magnier, de Dijon.

Tous nos lecteurs nous affirment : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

Au Maroc

Marakech 25 (de Tanger, 31). — Les gens des Oued-Drâa, arrivés pour participer à la guerre sainte, recommencent les pillages des fameux hommes bleus de Ma-el-Ainin.

Le pacha de Marakech a tenté vainement de lever un impôt de 6.000 douros pour leur entretien ; la population a refusé, lasse des procédés du représentant d'Hafid, et elle n'attend qu'un signe pour proclamer Abd-ul-Aziz.

Le siège de Demnat par la mahalla hafidiste, commandée par Si-Allal, frère d'El-Glaoui, vient de se terminer par la victoire de ce dernier. Si Allal se trouvait en assez mauvaise posture, mais de nouveaux renforts envoyés par le pacha de Marakech firent changer la face des choses.

Au cours du combat du 22, le caïd de Demnat a été tué.

DANS LE SUD-ORANAIS

Paris. — Un télégramme du général Lyautey annonce que le commandant Pein, à la tête d'une reconnaissance composée de 150 fusils, 100 cavaliers et une section de mitrailleuses, a quitté Bou-Denib pour se porter vers le Nord.

Cependant un poste provisoire reste installé à Bou-Denib, comprenant 1250 fusils, 200 c